



Prescription acte notariété

Par **jppseudo**, le **05/02/2019** à **13:07**

Bonjour,

J'ai donné procuration à mon notaire en 2011 pour rédiger un acte de division. Je constate, seulement aujourd'hui, après avoir demandé l'acte authentique, que les termes de l'acte ont été modifiés en ma défaveur. Quel recours puis-je effectuer? Existe t'il un délai de prescription?

Merci pour votre aide